



DMSF 2025-05-23

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

VILLE DE
SISTERON

Département
des Alpes de Haute Provence

DECISION DU MAIRE

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE
D'UN LOGEMENT COMMUNAL
8 Avenue Paul Arène - SISTERON

PAR

Dr Nuno NATARIO FARIAS

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que le logement appartenant à la Commune de Sisteron, situé 8 Avenue Paul Arène à Sisteron, est vacant.

DECIDE

ARTICLE 1 : de mettre à la disposition du Dr Nuno NATARIO FARIAS, à titre précaire et révocable, le logement communal situé 8 Avenue Paul Arène à SISTERON à compter du 15 juillet 2025, pour une durée de trois mois renouvelable.

ARTICLE 2 : La location est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier de SISTERON, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence et au Dr Nuno NATARIO FARIAS.

Fait à SISTERON, le 08/07/2025

Le Maire,

D. SPAGNOU

